

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-25-2047 du 21/11/2025**

Arrêté du 10 novembre 2025

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES  
DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE,  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation et nomination d'une inspectrice des Finances publiques, dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2025.

Date d'application : 17/11/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES, DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES,  
DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**



**ARRÊTÉ**

portant affectation et nomination d'une inspectrice des Finances publiques,  
dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2025

**LA MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** L'inspectrice des Finances publiques dont le nom suit, est nommée inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale et affectée en cette qualité dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

| Identification |         |                   | Ancienne situation |  |  | Nouvelle situation |   |  |              |
|----------------|---------|-------------------|--------------------|--|--|--------------------|---|--|--------------|
| Nom            | Prénom  | Matricule SIRHIUS | CSRH               | Ancienne affectation                       | Grade-Echelon<br>Date de prise de rang | CSRH               | Nouvelle affectation                          | Grade-Echelon<br>Date de prise de rang | Date d'effet |
| BEZET          | AURELIE | 000002339524      | 33                 | DDFIP HAUTE-VIENNE<br>EMPLOI ADMINISTRATIF | INSP FIP 09<br>01/03/2025              | 33                 | DDFIP HAUTE-VIENNE<br>EMPLOI<br>ADMINISTRATIF | IDIV FIP CN 01<br>01/03/2025           | 17/11/2025   |

**Article 2 :** Les modalités de prise en charge des frais de changement de résidence de l'intéressée sont appréciées par la direction d'ancienne affectation dans les conditions fixées à l'article- art.18§3 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié.

**Article 3 :** Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
  - soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.
- En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 10 NOVEMBRE 2025  
 POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
 L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE,  
 CHEF DE SECTEUR DES A+,  
 BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

|  |                |
|--|----------------|
| BOFIP<br>Direction générale des Finances publiques | ISSN 2268-0756 |
| Directrice de publication : Amélie Verdier         |                |